

Études internationales

Avant-Propos

Yvan Bernier

Les processus décisionnels en matière de commerce extérieur : quelques éléments de réflexion à la lumière de l'expérience québécoise
Volume 15, numéro 1, 1984

URI : id.erudit.org/iderudit/701617ar

DOI : [10.7202/701617ar](https://doi.org/10.7202/701617ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN 0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bernier, Y. (1984). Avant-Propos. *Études internationales*, 15(1), 5-5. doi:10.7202/701617ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1984

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

AVANT-PROPOS

Les relations économiques extérieures occupent désormais une place fondamentale dans l'ordre des préoccupations des gouvernements. Face à une concurrence de plus en plus vive, au plan international, en effet, ceux-ci ont été amenés, ces dernières années, à envisager diverses stratégies pour assurer la survie et le développement de leurs entreprises. Or, ces stratégies, qu'elles soient défensives ou offensives, ont ceci de commun qu'elles reposent sur des hypothèses dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont ouvertes à la controverse. C'est à partir de cette perception qu'a été conçu il y a quelques années le projet d'étudier de façon plus précise les processus décisionnels des gouvernements canadien et québécois dans le domaine du commerce international.

Assez rapidement, il est apparu que l'objectif original de la recherche, qui était d'élaborer un modèle des processus d'interventions gouvernementales dans le domaine du commerce extérieur, était impossible à réaliser en pratique compte tenu de la masse d'informations à traiter et du budget limité à la disposition des chercheurs. Du plan de départ, néanmoins, a été retenue l'idée de procéder à quatre études de cas, deux portant sur les sociétés d'État en tant qu'instruments d'intervention des gouvernements dans le domaine du commerce international, deux autres sur les interventions des gouvernements auprès des entreprises privées.

Les études de cas en question, de façon plus précise, devaient porter sur la société Pétro-Canada, dont la création avait clairement été reliée à des préoccupations commerciales internationales, sur la Société Hydro-Québec, dont les surplus d'électricité devenaient objet d'exportation, sur la politique d'achat du gouvernement québécois et sur les programmes d'exportations des gouvernements canadien et québécois. Encore là, certains ajustements ont dû être faits par rapport aux intentions originales du projet de recherche; mais si chacun des auteurs a finalement mis en évidence certains éléments particuliers des sujets en question, il n'en ressort pas moins en définitive une vision commune de l'intervention gouvernementale en matière de commerce extérieur. Cette intervention, dans la plupart des cas, semble fondée sur une perception des faits assez approximative.

Une première étude, celle portant sur la société Pétro-Canada, a déjà été publiée dans le volume XIII, numéro 4 de décembre 1982 d'*Études internationales*. Les trois autres études suivent, sous un titre qui veut souligner qu'il s'agit bien là d'éléments de réflexion sur les processus décisionnels en matière de commerce extérieur, plutôt que d'un modèle quelconque prétendant expliquer l'ensemble des comportements des auteurs concernés. Mais les quelques pistes de réflexion proposées, nous l'espérons, seront de nature à encourager les efforts de recherche sur le même sujet. Car, si certains pays comme le Canada peuvent se permettre d'agir, en matière de commerce extérieur, sur la base d'une connaissance approximative des faits, d'autres pays, comme le Japon, prennent beaucoup moins de risque à cet égard.

Yvan BERNIER